

Déclaration liminaire des élus enseignants PLP de l'UNSA.

Avant de commencer notre déclaration liminaire, nous voulons dans cette instance, commenter les dernières mesures envisagées par le gouvernement.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale.

Le SE-Unsa réaffirme l'importance de CAP et CCP proches des préoccupations des agents qui permettent de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Le projet présenté le 25 mai :

- Supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation.
- Réduit le suivi des promotions !

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

Le SE-Unsa rappelle toute l'importance qu'il attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique.

Il rappelle, également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité. Alors que le gouvernement a fait de l'égalité femmes/hommes la grande cause nationale du quinquennat, il est contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP et CCP en matière de promotion et de mobilité, deux sujets identifiés comme devant être examinés pour faire progresser l'égalité professionnelle.

Pour le SE-Unsa, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. Avec l'**UNSA, son union il s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique.** En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul, chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas notre conception qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Le ministre de l'Éducation nationale a rendu ses arbitrages pour la rénovation de la voie professionnelle le 28 mai dernier. Outre la promotion de l'apprentissage dont on connaît les limites en pré-bac, les projets qu'il développe peuvent contribuer à rendre la voie professionnelle plus attractive. Ils peuvent permettre de mieux répondre aux besoins d'élèves aux profils et projets très divers, à condition qu'ils ne soient pas l'occasion de nouvelles économies dans la voie professionnelle.

Les nouvelles grilles horaires en bac professionnel sont allégées pour les élèves afin de dégager des heures pour des groupes à effectifs réduits ou de la co-intervention. C'est une option intéressante, si aucun moyen ne s'évapore dans l'opération, si les programmes sont adaptés et si les équipes sont accompagnées pour mettre en œuvre les nouveaux dispositifs. Le développement de l'apprentissage dans les LP devra également être suivi de très près. Apprentissage et voie scolaire doivent se compléter sans se concurrencer.

D'autres axes de travail sont encore flous, que ce soit l'avenir des 78 campus des métiers existants, la mise en œuvre des futures « familles de métiers » ou la durée modulaire du CAP. Le ministre a également décidé de réduire les capacités d'accueil du bac professionnel Gestion et Administration. On évoque une réduction de moitié du nombre de sections sur 5 ans. Pour le SE-Unsa, les conséquences pour les 80 000 élèves qui fréquentent cette filière comme pour les enseignants d'éco-gestion doivent être anticipées et constituer une priorité pour le ministère et les académies.



Selon le ministre, toutes ces propositions donneront lieu à « un dialogue social nourri et constructif ». Pour le SE-Unsa, des moyens garantis et l'amélioration de la qualité de vie au travail des enseignants de lycée professionnel sont indispensables à la réussite de ce projet. Les attentes des enseignants de LP sont très fortes. Ils ne sont que 60% à se déclarer heureux dans leur métier, contre plus de 85% des enseignants en lycée GT selon un sondage SE-Unsa-IFOP paru le 31 mai dernier. Cet écart significatif doit interpeller le ministre.

Concernant nos collègues qui enseignent à l'étranger, le SE-Unsa demande toujours que tous les détachés, premier et second degrés, bénéficient du régime le plus favorable et donc d'une accélération de carrière automatique aux 6^e et 8^e échelons.

Sur le détachement dans les corps de la fonction publique, le SE-Unsa demande des possibilités accrues et réelles de mobilité choisie entre les corps et cadres d'emploi, dans un cadre interministériel comme entre les fonctions publiques, qui permettront d'enrichir ou d'adapter le parcours professionnel des agents en leur donnant la possibilité de servir à des postes variés et évolutifs au cours de leur carrière.

Pour l'Unsa, il faut que cette mobilité soit choisie et non motivée par une fuite en avant. Être professeur en Lycée professionnel nécessite une réelle motivation et une formation au métier suivie dès le début du détachement. Nous sommes donc favorables aux détachements dans le corps des PLP, avec tous les accompagnements et formations nécessaires.

Pour cette rentrée, 60 dossiers contre 62 l'année dernière, avec une discipline toujours aussi convoitée, les Sciences et Techniques Médico-sociales(P7300) avec plus de 53,3% des demandes (contre 55% l'année dernière).

Nous ne saurions terminer cette déclaration, sans remercier l'ensemble des personnels de la DGRH des bureaux B2.3 et B2.4 pour leur accueil, leur disponibilité et leur implication à l'étude des dossiers des collègues, toujours avec le sourire.

Les élus PLP du SE-Unsa

